



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
Séance du 19 novembre 2009**

***Etaient présents :***

Collège A :

- M. Jacques JULLIAND qui a reçu procuration de M. CHAILLET
- M. Michaël KNORR
- M. Christian MAIRE

Collège B :

- M. Oussama BARAKAT
- M. Abderrazzak KADMIRI qui a reçu procuration de M. ANSEL et de M. VANNIERE
- M Jérôme SALVI
- M. Bruno TATIBOUET
- Mme Anne Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- M. Gilles BOSSUET
- M. Marc DAZIN
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET
- M. Patrice SALZENSTEIN

Collège des usagers

- M. Vincent GAUTHRAY GUYENNET
- M. Nicolas PERNODET
- Melle Annaïck SAUGET qui a reçu procuration de Melle BULLE

Personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN MIGNOT.
- M. Marc DAHAN qui a reçu procuration de M. Nicolas BODIN

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- M. Nouredine BOUHADDI
- M. Jean Pascal ANSEL
- M. Franck BERGER
- M. Nicolas BODIN
- Melle Charline BULLE
- M. Nicolas CHAILLET

- Mme Antoinette GILLET
- Mme Sophie FONQUERNIE
- M. Sébastien MOINDROT
- M. Boris VANNIERE

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI ouvre la séance à 14 heures.

Il informe les membres du Conseil qu'un hommage sera rendu à Monsieur Jean Michel QUENARDEL le 5 décembre prochain (plaque de granit gravée à son nom et plantation d'un arbre).

Il soumet à l'approbation des membres du conseil le procès verbal de la séance du 15 octobre 2009.

M. KNORR fait remarquer que la question "La directrice de l'ISIFC fait-elle partie du personnel de l'UFR ST?" doit lui être attribuée et non pas à M. CHAILLET. Cette correction effectuée, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Madame BOURQUIN MIGNOT évoque les mails relatifs à l'ISIFC envoyés aux membres du conseil et s'interroge sur la bonne interprétation de la situation de l'ISIFC.

Monsieur KADMIRI répond que la situation de l'ISIFC sera discutée en questions diverses.

Madame BUTTERLIN ne souhaite pas actuellement venir au conseil de l'UFR ST. Elle attend un signe du Président, mais transmet son bonjour aux membres du conseil et viendra plus tard.

Monsieur BOSSUET précise dans quel état d'esprit Mme BUTTERLIN doit être entendue. Le Conseil de gestion a des prérogatives et il ne voit pas dans cette démarche une convocation à un tribunal.

M. JULLIAND rapporte que M. CROLET est venu le trouver en émettant le souhait que la décision du Conseil concernant les droits d'inscription disparaisse du P.V. ou soit "revue à la modulation comme un vote consultatif".

M. KADMIRI qui a également reçu cette demande, indique que ce qui a été dit ne peut être enlevé, mais que les choses ont évolué (en particulier à la réunion des Directeurs) et que lui-même a demandé au Président de donner l'autonomie totale à l'ISIFC ainsi que les moyens s'y rapportant.

M. SALZENSTEIN trouve que l'on est mal informé des enjeux et que les choses devraient être discutées au niveau Présidentiel.

Monsieur SALVI souhaite connaître le montant des droits d'inscription de l'ISIFC.

M. KADMIRI les situe à environ 45 000€

M. KADMIRI propose de passer à l'ordre du jour : le budget primitif 2010.

\*\*\*\*\*

M. KADMIRI explique la répartition de la DGF distribuée en conférence des Directeurs.

La dotation 2009 était de 1 464 000€(dont 36 000€reversés intégralement à l'ISIFC).

Cette dotation était calculée avec les 4 critères SAN REMO. Le Président avait promis au dernier Conseil de partir sur la base de la même dotation. Le Président et le Vice-Président chargé des moyens ont expliqué que les critères SYMPA ne pouvaient être appliqués. C'est donc à l'euro près l'ancien système qui a été appliqué à la différence que toutes les dotations ont été baissées.

Il en résulte de grandes difficultés, voire l'impossibilité de faire le budget...

104 000€ ont été prélevés à l'UFR ST pour alimenter le budget de l'ISIFC. 8 postes d'enseignants ont été fléchés ISIFC soit 1600 heures (environ 130 000€). Or l'an passé le montant des heures complémentaires de l'ISIFC s'élevait à 176 000€

Quand l'ISIFC occupera les locaux de l'IRDQ, le ménage, et la maintenance ne seront plus à charge de l'UFR ST, la dotation ISIFC ne suffira pas.

Le Président a assuré que L'UFR ST ne supportera pas les charges liées à la maintenance et aux fluides concernant le bâtiment de l'IRDQ.

Si le fait de garder les droits d'inscription doit amener l'UFR ST à payer tous les déficits, il faut savoir dire non.

Ce qui est anormal c'est de payer pour les composantes qui se disent partenaires (SMP, SJPEG, STAPS..).

Le Conseil de l'UFR ST pourrait faire une demande en ce sens.

M. KADMIRI indique ensuite qu'une partie des crédits d'infrastructures (1/3 des crédits 2009 soit 133 000€) ont été retirés de la DGF.

En ce qui concerne les fluides, le montant des factures 2009 a augmenté malgré une météo clémente et les mesures prises pour économiser l'énergie (ampoules, refroidisseur à eau ...)

M. Joël BERGER suggère la solution des compteurs.

M. JULLIAND fait remarquer que M. Joël BERGER avait paru sceptique sur cette solution lors de la dernière réunion.

M. DAHAN s'étonne qu'il n'y ait aucun compteur.

M. KADMIRI répond par l'affirmative en précisant que certaines composantes paient pour les autres et qu'il faudrait même placer des compteurs pour les laboratoires.

IL revient au budget en expliquant que pour le boucler, il a été nécessaire de prélever 247 000€ sur les crédits de l'UFR ST gérés par le SAIC.

Le fonctionnement est assuré pour cette année, mais la question se posera pour l'an prochain.

M. SALZENSTEIN demande quelles seront les conséquences sur le taux d'encadrement des étudiants avec le transfert à l'ISIFC.

M. KADMIRI répond que ce qui est fléché pour l'ISIFC est loin d'être suffisant.

Il poursuit avec les heures complémentaires. En théorie l'UFR ST est sur encadrée, en réalité les collègues font beaucoup d'heures complémentaires (3000 heures de plus sont demandées pour l'équivalence TP=TD sans oublier le plan réussite en licence...).

M. TATIBOUET fait remarquer que si la mesure TP=TD est appliquée aux vacataires la situation sera critique.

M. SALZENSTEIN évoque la prime d'excellence scientifique.

M. BOSSUET indique que la même chose est faite au CNRS. On attire les chercheurs par le biais des primes et on leur donne des heures d'enseignement.

M. PERNODET rappelle les contrats doctoraux qui sont soit recherche, soit recherche et enseignement.

M. KADMIRI ne sait pas comment ces contrats vont évoluer.

M. KNORR demande où vont les 5% prélevés par l'UFR sur les contrats.

M. KADMIRI indique que cet argent sert à payer les charges communes.

M. JULLIAND demande comment est calculé ce montant.

M. KADMIRI : "sur le chiffre d'affaires"

M. BARAKAT ajoute que l'UFR n'a pas intérêt à augmenter son chiffre.

Mme FLAMMARION présente ensuite le budget primitif 2010 (voir annexes).

M. KADMIRI précise qu'il a demandé à M. MYOTTE DUQUET une réévaluation des dotations attribuées au titre de l'apprentissage, que la situation financière actuelle du CR 1200 va être assainie en accordance avec les géologues et que les étudiants ne seront de toutes les façons pas pénalisés.

M. MARQUER a été autorisé à "ponctionner" le CR 1301 pour les urgences.

Le budget proposé est mis au vote Il est approuvé par 22 voix pour et une abstention.

\*\*\*\*\*

M. KADMIRI revient sur le problème de l'ISIFC, Mme BUTTERLIN ayant demandé à Mme TORNIER de procéder elle-même à l'exonération des droits d'inscription des étudiants de l'ISIFC.

Dans la mesure où les droits d'inscription sont perçus par l'UFR ST, c'est l'UFR ST qui doit exonérer.

M. SALZENSTEIN fait remarquer que les critères doivent être les mêmes pour tous, aucun étudiant ne doit être avantagé.

M. KADMIRI répond que pour prendre la décision d'exonération, il est demandé à l'étudiant un avis d'imposition et un relevé bancaire. Cette décision est réexaminée tous les ans pour éviter les abus.

Si Mme BUTTERLIN veut exonérer, qu'elle le fasse mais sur le budget de l'ISIFC. Il ne reste plus que les droits d'inscription qui sont sur le budget de l'UFR ST. Il propose de verser à l'ISIFC les droits d'inscription.

M. SALZENSTEIN demande si cela se fera au détriment de l'UFR ST , les autres composantes ne participant pas.

M. SALZENSTEIN voudrait savoir si l'ISIFC a d'autres ressources, comme par exemple des contrats de recherche.

M. BOSSUET souhaite que soit réglée la gestion des composantes qui relèvent de plusieurs UFR. Cette question est à poser à l'Université.

M. JULLIAND indique que Mme BUTTERLIN considère l'ISIFC comme une composante et même comme un établissement à part entière.

M. BOSSUET voudrait savoir pourquoi l'ISIFC ne vient pas au conseil.

M. JULLIAND rapporte les propos de M. CROLET qui pense que la situation n'est pas apaisée et qu'il faut attendre.

M. BOSSUET rétorque que la situation n'est pas bloquée. Les lettres reçues font référence à des textes. Le Ministère peut attribuer directement les crédits, mais les personnes doivent présenter leur projet.

M. KADMIRI va réinviter Mme BUTTERLIN à un prochain conseil avec ses Directeurs adjoints.

Mme PELLET voudrait connaître la date du déménagement.

M. KADMIRI répond qu'il est prévu en janvier.

Mme PELLET demande qui va changer les ampoules?

M. KADMIRI dit que la maintenance ne sera pas supportée par l' UFR ST.

M. SALVI déclare que l'Université doit payer.

M. TATIBOUET pense que l'Université va prendre dans les composantes, mais que le problème est que tout l'argent ne doit pas être pris à l'UFR ST

M.KADMIRI répond que les 2000m<sup>2</sup> de l'IRDQ ne sont pas comptabilisés dans les surfaces de l'UFR ST qui ne paiera pas.

M. TATIBOUET rétorque le budget doit être constant et que l'UFR ST va payer.

M. BOSSUET indique qu'il faut avoir les moyens de ses ambitions et prendre en compte certaines réalités. Les moyens utilisés peuvent aussi être donnés à d'autres formations.

M. KADMIRI lit le message de Joël BERGER qui dit que les heures complémentaires de l'ISIFC devraient diminuer.

M. PERNODET précise que le matériel utilisé à l'ISIFC appartient à d'autres laboratoires.

M. KADMIRI répond que l'ISIFC n'a, en effet, pas les moyens.

M. JULLIAND dit que les membres de l'ISIFC souhaitent que celui-ci soit reconnu comme un établissement comme le prévoient les statuts (cf Mme BUTTERLIN).

Il faut donc les aider en disant que l'UFR ST est favorable à ce que l'ISIFC devienne une composante. L'Université va prendre de l'argent quelque part, et surtout à l'UFR ST. L'Université doit faire une proposition pour faire vivre l'ISIFC et une convention avec les composantes partenaires doit être établie.

M. KADMIRI demande que le conseil prenne une décision. Mme BUTTERLIN est appuyée par la Région et la ville. Ils devraient donc lui affecter des moyens. Pour le moment c'est l'UFR ST qui paye. Il souhaite que le conseil propose une motion avant le Conseil d'Administration du 15 décembre.

M. TATIBOUET est d'accord si toutes les UFR participent.

M. BOSSUET insiste pour rencontrer les responsables de l'ISIFC (depuis sept ans cette affaire n'est toujours pas réglée).

M. JULLIAND explique que Mme BUTTERLIN ne veut pas venir car elle ne fait pas partie de l'UFR ST et venir c'est reconnaître que le conseil est compétent pour statuer sur l'ISIFC alors que l'ISIFC est une composante à part entière.

M. KADMIRI dit qu'elle viendra plus tard et qu'il va la réinviter

M. SALZENSTEIN propose d'inviter le Président.

M. KADMIRI dit qu'il ne voudra pas venir.

M. BOSSUET demande si l'ISIFC est reconnue comme composante.

M. KADMIRI répond que le Président a dit que l'ISIFC était rattachée à l'UFR ST.

\*\*\*\*\*

M. KADMIRI informe les membres du conseil qu'une réunion extraordinaire aura lieu le mardi 24 novembre à 9h30 sur la campagne emploi, compte tenu des délais très serrés octroyés par la Présidence.

Il donne également les dates de fermeture de l'UFR ST: du 23 décembre 2009 au soir au 4 janvier 2010 au matin.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 17 heures.

Le Directeur

La secrétaire de séance

A. KADMIRI

D. FLAMMARION